



Portrait de territoire

& zoom sur les politiques de solidarité
de la Métropole de Lyon

Conférence territoriale des maires
Val de Saône



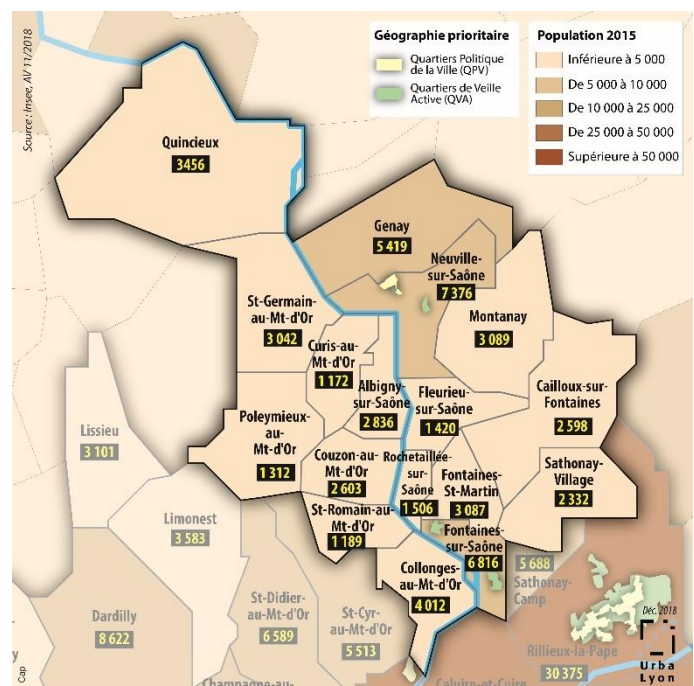
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

INDICATEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

DIVERSITE DE L'HABITAT, DES EQUIPEMENTS ET DES
SERVICES DE PROXIMITE

ACTIVITES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES DE LA
METROPOLE

DEFINITIONS ET SOURCES



Sources et définitions

Les **astérisques (*)** renvoient aux définitions page 13.

Les **nombre entre parenthèses** (compris entre 1 et 31) font référence aux sources des données page 14.

L'attractivité est la capacité d'un territoire à attirer et à retenir des populations.

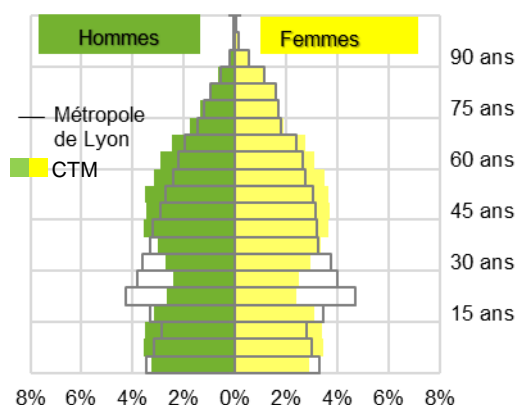
Les indicateurs retenus ici concernent les champs économique (emplois, secteurs d'activité, création d'entreprises), démographique (croissance de la population) mais aussi la qualité de l'environnement, le niveau de desserte en transports en commun ou encore les prix immobiliers.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

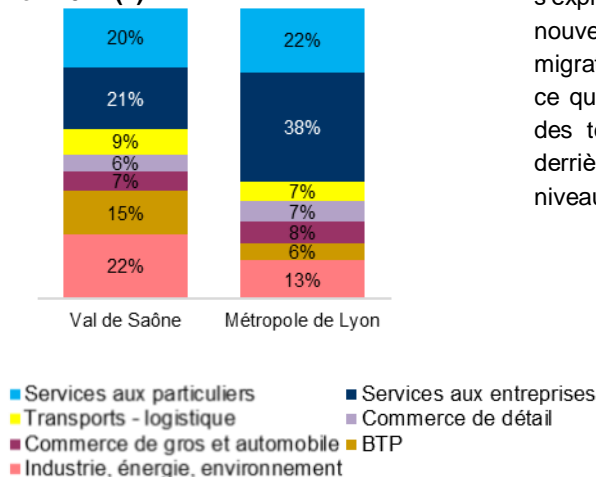
Ce que l'on peut retenir :

- Un territoire plutôt résidentiel.
- Des dynamiques résidentielles fortes qui viennent soutenir une croissance naturelle plus modérée qu'ailleurs
- Une attractivité liée à la place de la nature et la qualité des paysages.
- Une baisse des effectifs d'emplois salariés privés entre 2012 et 2017.
- Une spécificité industrielle encore marquée.

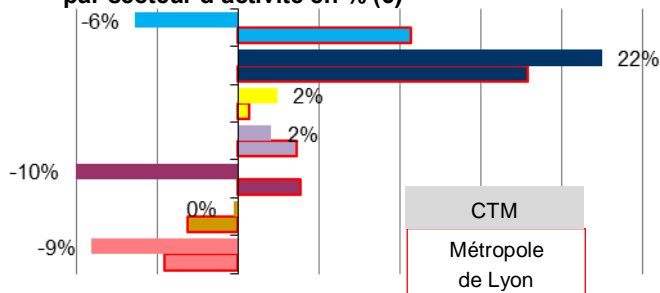
Pyramide des âges en 2015 (1)



Emplois salariés privés par secteur en 2017 (2)



Évolution 2012-2017 des emplois salariés privés par secteur d'activité en % (6)



Une dynamique démographique portée par l'arrivée de nouvelles populations

En 2015, le Val de Saône compte 53 265 habitants, soit environ 4 % de la population de la Métropole de Lyon. Entre 2010 et 2015, le nombre d'habitants a progressé de + 1,3 %/an soit un rythme plus soutenu qu'à l'échelle de la Métropole (+1,1%/an).

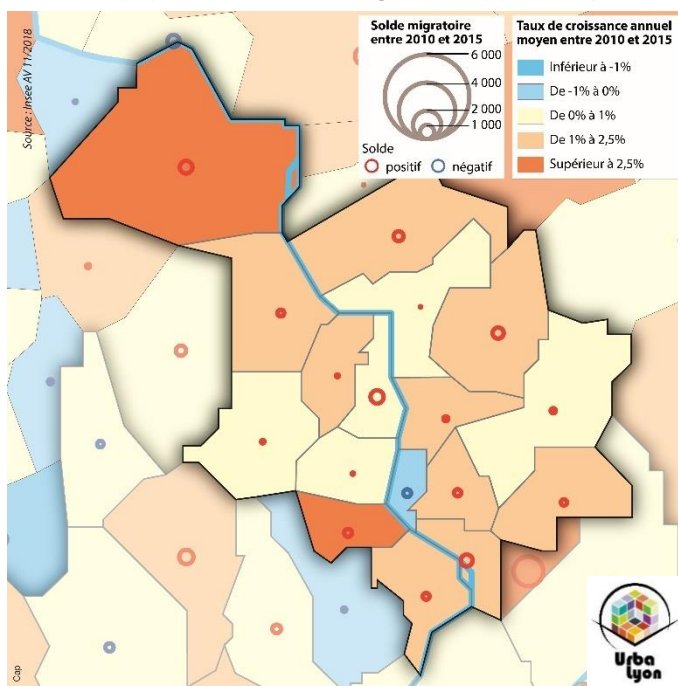
Alors que la dynamique démographique de la Métropole est portée essentiellement par le solde naturel* excédentaire (+ 0,9% /an), la croissance de la population du Val de Saône s'explique davantage par l'arrivée de nouvelles populations. Le solde migratoire apparent* y atteint + 0,7 %/an ce qui place Val de Saône au 2^d rang des territoires les plus attractifs juste derrière le Val d'Yzeron et au même niveau que Rhône-Amont.

Saint-Romain-au-Mont-d'Or et Quincieux enregistrent les taux de croissance les plus élevés (autour de 3%/an) grâce à des soldes migratoires très excédentaires que Quincieux conjugue avec un solde naturel largement positif. Les 40-70 ans sont surreprésentées dans le Val de Saône à l'inverse des 20-35 ans illustrant les niveaux de prix élevés sur le marché immobilier. En effet, dans le cadre des trajectoires résidentielles, le territoire est peu accessible aux jeunes ménages et voire même inaccessible à certaines catégories socio-professionnelles.

Une spécificité industrielle encore marquée

Cette spécificité s'observe notamment dans la chimie et la pharmacie. Près d'un emploi sur deux est localisé à Genay et Neuville-sur-Saône. Le BTP est également bien implanté avec 15 % des emplois salariés privés contre 6 % dans la métropole de Lyon.

Évolution de la population et solde migratoire apparent* (2010-2015) (1)



Entre 2012 et 2017, le nombre d'emplois salariés privés a diminué (- 0,2 %), alors qu'il a progressé dans la Métropole (+8,3%). A noter que la création est moins dynamique dans le Val de Saône que dans la Métropole de Lyon : taux de création respectifs de 14% et 18% en 2017.

Des paysages variés et de qualité

Le Val de Saône conserve des activités agricoles encore nombreuses et du patrimoine paysager et naturel. En 2015, seuls 32 % des sols sont artificialisés*. C'est le taux le plus faible parmi les Conférences de la Métropole.

Un territoire très résidentiel

On dénombre 71 emplois pour 100 actifs en emploi. Ce ratio est le plus faible au sein de la Métropole. 69% des actifs quittent le bassin de vie pour aller travailler. Cette part est parmi les plus élevées et équivalente à celles du Val d'Yzeron et de Plateau Nord. 56% des emplois du territoire sont occupés par des travailleurs résidant en dehors.

Une desserte plus faible par les transports en commun

Seuls 14% des actifs utilisent les TC comme mode principal de déplacement pour se rendre au travail en lien avec la plus faible desserte en transport en commun. En 2015, 81 % de la population est desservie par les transports collectifs (95 % dans la Métropole en moyenne). Il s'agit du territoire le moins bien desservi au sein de la Métropole.

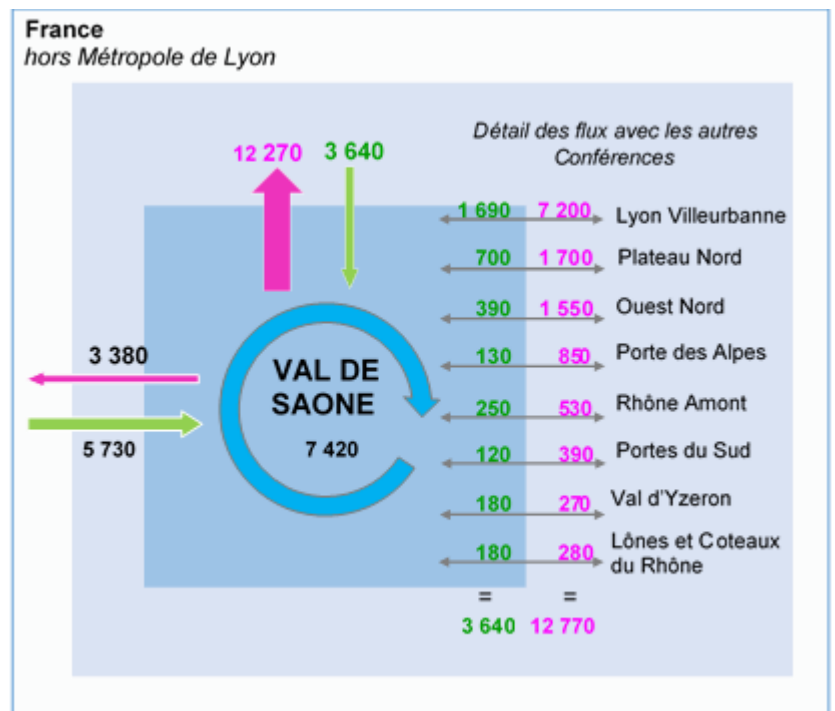
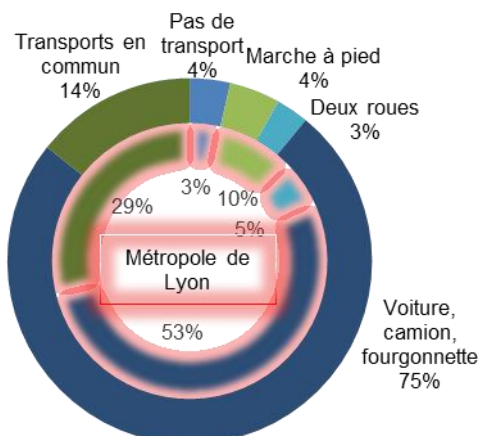
	Val de Saône	Métropole de Lyon	
Dynamique démographique	Population en 2015 (1)	53 265	1 370 678
	Tx de croissance annuel moyen 2010-2015 (1)	+1,3%	+1,1%
	Solde naturel 2010-2015 (%) (1)	+0,5%	+0,9%
	Solde migratoire apparent* 2010-2015 (%) (1)	+0,7%	+0,2%
Dynamiques éco.	Emplois salariés privés en 2017 (2)	11 360	577 784
	Evolution des emplois salariés privés sur 5 ans (2)	-0,2%	+8,3%
	Nombre postes salariés publics (29)	2 330	138 200
	Part d'emplois publics (29)	18,5%	21,1%
	Nombre d'entreprises (6)	3 936	110 421
Nature, environnement, écologie	Tx de création d'entreprises en 2017 (6)	14%	18%
	Tx d'artificialisation* en 2015 (5)	32%	58%
Ensgt sup. et tourisme	Evolution du tx d'artificialisation 2010-2015 (en pts) (5)	0,8	1,1
	Étudiants en 2016 (au lieu d'enseignement) (7)	0	159 390
Foncier et immo.	Étudiants pour 1000 hab (7)	0	116
	Nb d'hôtels en 2018 (23)	5	211
	Nb de chambres d'hôtel en 2018 (23)	111	13 773
Déplacements	Tx de construction* 10 ans (1) (8)	13	15
	Prix / m² des logements collectifs anciens en 2017 (9)	2 497	3 069
	Prix / m² des logements collectifs anciens de type T3 en 2017 (9)	2 560	2 875
	Evolution 2012-2017 du prix / m² des logements collectifs anciens de type T3 (9)	+0,8%	+1,5%
Déplacements	Nb total de km de voies cyclables (11)	33	653
	Dont réseau structurant* (11)	20	310
	Population desservie par les TC (11)	81%	95%

Migrations domicile-travail en 2015 (1)

69% de navetteurs parmi les actifs ayant un emploi résidant sur le bassin de vie.

56% des emplois du bassin de vie occupés par actifs ayant un emploi résidant en dehors.

Les modes de déplacement principaux pour aller au travail en 2015 (1)



Clé de lecture : Dans le cas de Val de Saône, 12 770 habitants sortent de Val de Saône pour aller travailler dans une autre Conférence. Parmi ceux-ci, 7 200 se déplacent dans Lyon Villeurbanne.

*un navetteur est une personne en emploi travaillant en dehors de son bassin de vie de résidence.

INDICATEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

L'objectif de cette partie est d'appréhender les caractéristiques socioéconomiques de la population

pour cerner les besoins réels des habitants en difficultés parmi les familles, les jeunes, les personnes âgées, handicapées.... Les questions de mixité (générationnelle, sociale, culturelle) et de cohésion sociale et territoriale sont également au cœur de cette partie,

Un niveau de chômage et de précarité peu élevé mais en hausse

La Val de Saône est avec Ouest Nord et Val d'Yzeron l'un des bassins de vie les plus épargnés par le chômage avec 3 300 demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C fin 2017. Toutefois, cet effectif a connu entre 2012 et 2017 une augmentation sensible de + 26 % (+ 23 % en moyenne dans la Métropole). Neuville-sur-Saône est la commune qui concentre le plus de demandeurs d'emploi rapportés à sa population active soit 12 demandeurs d'emploi de cat. A pour 100 actifs (contre un ratio de 8 à l'échelle de Val de Saône). Ce taux est équivalent au taux métropolitain.

Fin 2017, 3 % de la population est couverte par le RSA*, soit deux fois plus qu'en moyenne dans la Métropole (6 %).

Seuls 16 % des allocataires de la CAF ont leur revenu composé pour moitié au moins de prestations sociales (23 % en moyenne dans la Métropole).

Des écarts de richesse marqués entre les communes en lien avec les CSP dominantes

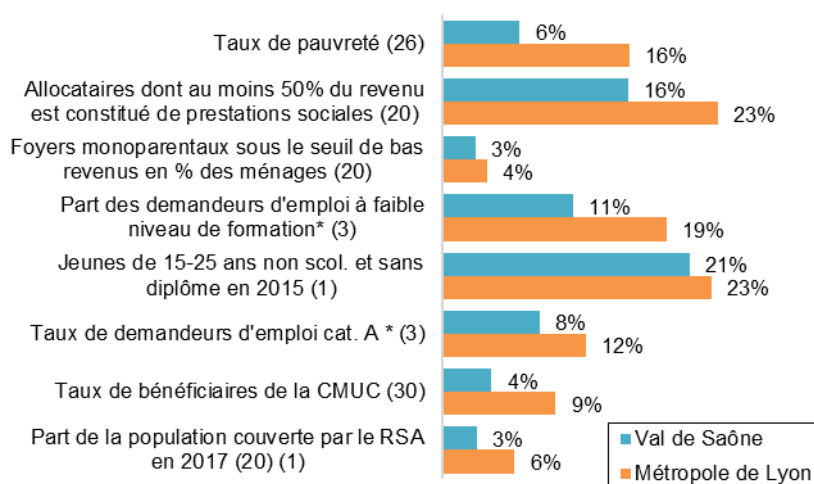
En 2015, le niveau de vie* médian dans les communes du Val de Saône oscille entre 1 716 euros/mois/UC à Neuville-sur-Saône et 2 600 euros/mois/UC à Collonges-au-Mont-d'Or et Poleymieux-au-Mont-d'Or.

Les ouvriers et les employés sont moins présents en moyenne dans le Val de Saône excepté à Neuville-sur-Saône, Quincieux et Couzon-au-Mont-d'Or ou ils dépassent les 20%. Les artisans et les cadres quant à eux sont globalement surreprésentés et représentent jusqu'à un actif sur deux à Poleymieux-au-Mont-d'Or et Collonges-au-Mont-d'Or.

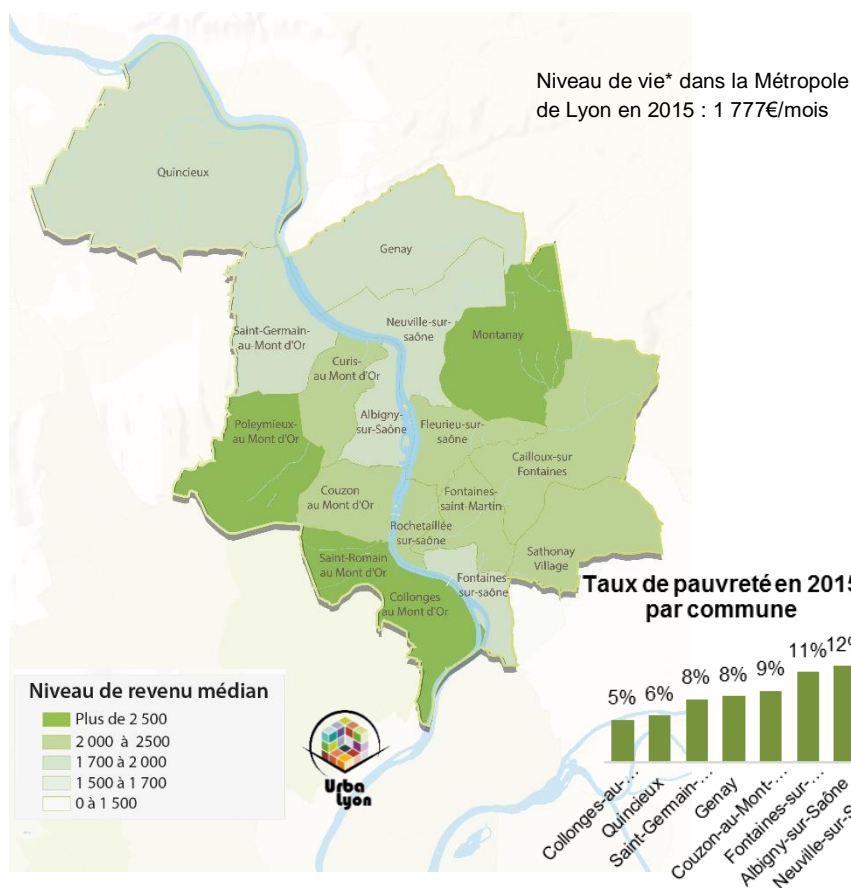
Ce que l'on peut retenir :

- Une présence importante de familles.
- Une situation sociale plutôt favorisée mais des écarts de revenus très importants selon les communes.
- Une présence plus marquée des artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Un territoire plus préservé du chômage malgré une hausse sensible du chômage entre 2012 et 2017.
- Une situation de santé plutôt favorisée.

Principaux indicateurs de la situation sociale de la population



Niveau de vie* en 2015 (26)



2 % de la population réside dans un quartier en politique de la ville (QPV)

Le bassin de vie compte quatre quartiers en politique de la ville inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville Métropole de Lyon (2015 – 2020) dont :

- un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) qui concentre les populations les plus modestes : La Source à Neuville-sur-Saône.

- trois quartiers de veille active (QVA), déjà inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014 : l'Écho à Neuville-sur-Saône et les quartiers de la Norenchal et les Marronniers à Fontaines-sur-Saône.

Une surreprésentation de familles

Le Val de Saône est un territoire qui accueille une part importante de familles avec enfant(s) (43 % contre 33 % en moyenne dans la Métropole), venues notamment s'installer dans des maisons individuelles et des grands logements très répandus dans ce bassin de vie. Au sein des familles avec enfant(s), les familles nombreuses sont moins présentes qu'en moyenne dans la Métropole (respectivement 17% dans le Val de Saône et 20% dans la Métropole de Lyon).

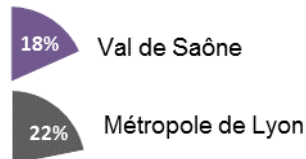
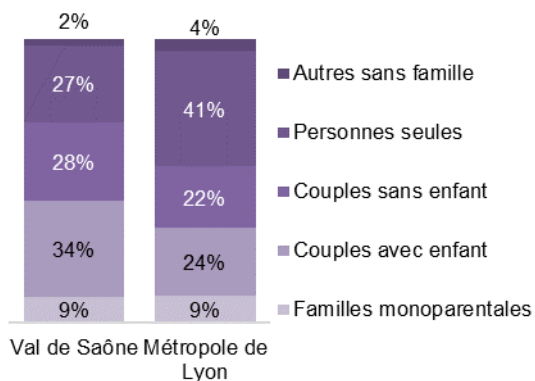
Les personnes âgées de 75 ans et plus sont un peu plus présentes qu'en moyenne dans la Métropole (8,5% contre 8%) mais elles sont proportionnellement moins nombreuses à vivre seules dans le Val de Saône (39% contre 46% en moyenne dans la Métropole).

Une situation de santé globalement favorisée malgré des différences importantes entre communes

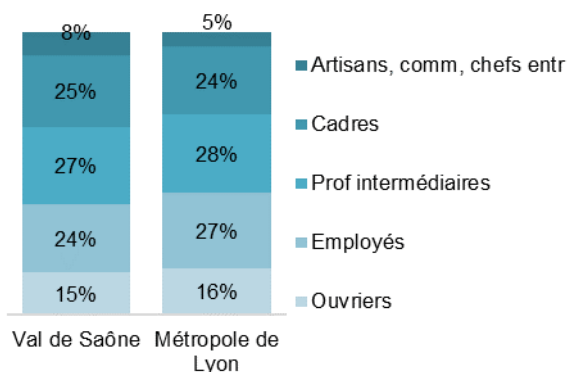
Le taux standardisé de mortalité prématurée (décès avant 65 ans) est inférieur à la moyenne métropolitaine et la part de population sous traitement antidiabétique plus faible. Concernant les mesures de prévention, celle encourageant la détection du cancer du sein au travers de la mammographie organisée obtient de meilleurs résultats sur le bassin de vie.

Typologie des ménages en 2015 (1)

Les familles nombreuses* en 2015 (1)



CSP des actifs en 2015 (1)



		Val de Saône	Métropole de Lyon
Contexte socio démographique	Taille moyenne des ménages en 2015 (1)	2,4	2,2
	Part de la population résidant dans un quartier politique de la ville (QPV) (1)	2%	12%
	Taux de couverture de la population par la CAF	49%	56%
	Part des mineurs dans la population en 2015 (1)	24%	22%
	Evol. (2010-2015) part des mineurs en points (1)	-0,4	+0,3
Insertion et emploi	Demandeurs d'emploi ABC* en 2017 (3)	3 306	127 448
	Part de demandeurs d'emploi ABC très longue durée (3)	21%	30%
	Tx d'évolution des demandeurs d'emploi ABC* (2012-2017) (3)	26%	23%
Dépendance et handicap	Tx de demandeurs d'emploi (cat. A) dans la population active (3)(1)	8%	12%
	Indice de vieillissement 2015 (1)	66	63
	Part des 75 et plus en 2015 (1)	8,5%	8,1%
Santé	Part de personnes seules parmi 75 ans et + en 2014 (1)	39%	46%
	Tx de mortalité prématurée (avant 65 ans) pour 100 000 habitants (27)	162	172
	Tx de bénéficiaires du programme "MTdents" en 2013 (24)	27%	27%
	Part des femmes ayant réalisé une mammographie organisée en 2013 (55-74 ans) (24)	50%	44%
Sport	Population couverte par le régime général sous traitement antidiabétique en 2013 - nb pour 100 000 hab. (24)	3 572	4 681
	Nb de licences sportives rapporté à la population 2015 (25)	28%	23%
Educ.	Tx de réussite au brevet des collèges juin 2017 (18)	86%	86%
	Tx de retard à l'entrée en 6e en 2017 (18)	12%	11%

DIVERSITE DE L'HABITAT, DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES DE PROXIMITE

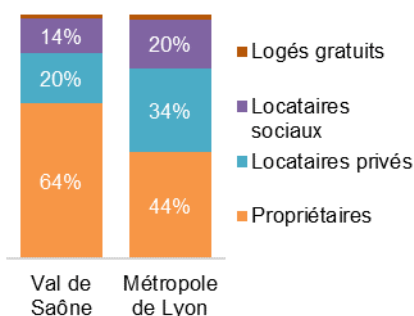
Cette seconde partie s'intéresse à l'offre et à la diversité des équipements et logements présents sur le territoire.

Les indicateurs retenus concernent l'habitat, mais aussi la densité médicale ou la présence d'équipements sociaux, éducatifs, culturels, liés à la petite enfance, aux personnes âgées ou à destination des personnes handicapées.

Ce que faut retenir

- Une majorité de maisons individuelles, plutôt grandes.
- Un faible taux de logements locatifs sociaux.
- Une densité médicale (en médecins libéraux) et paramédicale (infirmiers libéraux) plus faible que dans la Métropole.
- Une faible présence d'équipements sociaux.
- Un bon niveau d'équipements dans le domaine de la dépendance et du handicap et en matière d'équipements sportifs.

Statuts d'occupation des résidences principales en 2015 (1)



43% des résidences principales comptent au moins 5 pièces

Les maisons individuelles sont surreprésentées dans les communes du Val de Saône (56 % contre 17 % en moyenne dans la Métropole). Le territoire compte une large majorité de ménages propriétaires de leur logement (64 %, contre 44 % seulement en moyenne dans la Métropole). Les logements sont plus grands qu'en moyenne dans le reste de la Métropole : 4,6 pièces par logement contre 3,6 en moyenne dans la Métropole.

Peu de logements sociaux

En 2017, d'après l'inventaire SRU, le Val de Saône compte 16,7 % de logements locatifs sociaux contre 26,7 % en moyenne dans la Métropole de Lyon. Les communes de Neuville-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Genay et Albigny-sur-Saône concentrent les trois quarts du parc de logements sociaux de cette conférence.

La pression sur la demande de logement social est la plus faible parmi les conférences territoriales de la Métropole avec 3,6 demandes pour une attribution (5,7 dans la Métropole). Les niveaux les plus élevés s'observent à Fontaines-sur-Saône (4,7), Neuville-sur-Saône (5,6) et Genay (4,8).

Une faible densité médicale mais une présence importante d'établissements spécialisés liés à la vieillesse et à la dépendance

Le Val de Saône compte 86 médecins généralistes pour 100 000 habitants, soit une offre de soins de premier recours moins élevée qu'en moyenne dans la Métropole (103). Les infirmiers libéraux sont également sous-représentés : 118 pour 100 000 habitants (132 dans la Métropole).

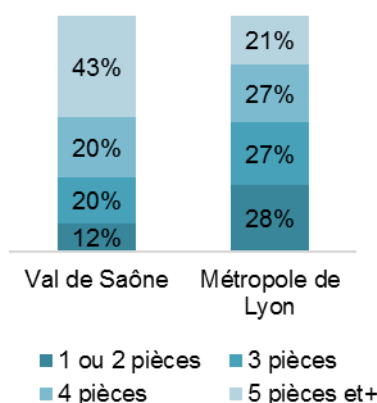
Néanmoins, le territoire bénéficie d'une bonne implantation d'équipements destinés aux personnes âgées : 171 places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 80 ans et plus (119 dans la Métropoles). Le centre hospitalier gériatrique du Mont-d'Or situé à Albigny-sur-Saône est l'un des plus grands établissements de la Métropole.

L'offre en établissements destinés aux personnes handicapées (adultes et enfants) est également élevée : d'après le répertoire Finess, on dénombre 628 places dans ce type d'établissements, soit un ratio d'environ 11,8 places pour 1 000 habitants, l'un des plus élevés de la Métropole juste derrière Ouest Nord.

Petite enfance : une offre d'accueil collectif légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine

En 2017, on recense près de 700 places en crèches dans le Val de Saône, soit 3,4 places pour 10 enfants de moins de 3 ans.

Typologie des résidences principales en 2017 (2)



Si l'on y ajoute le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans, le ratio théorique d'enfants accueillis en structures collectives s'élève à 38 % sur le territoire (soit un ratio plus élevé que la moyenne métropolitaine, 30 %). La plupart des crèches sont situées dans le sud du territoire

A cela s'ajoute la capacité d'accueil des assistantes maternelles qui s'élève à 1 500 places en 2017, soit 5 % de l'offre métropolitaine. A noter qu'avec 78 places chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans, le Val de Saône est le territoire le mieux doté en assistantes maternelles.

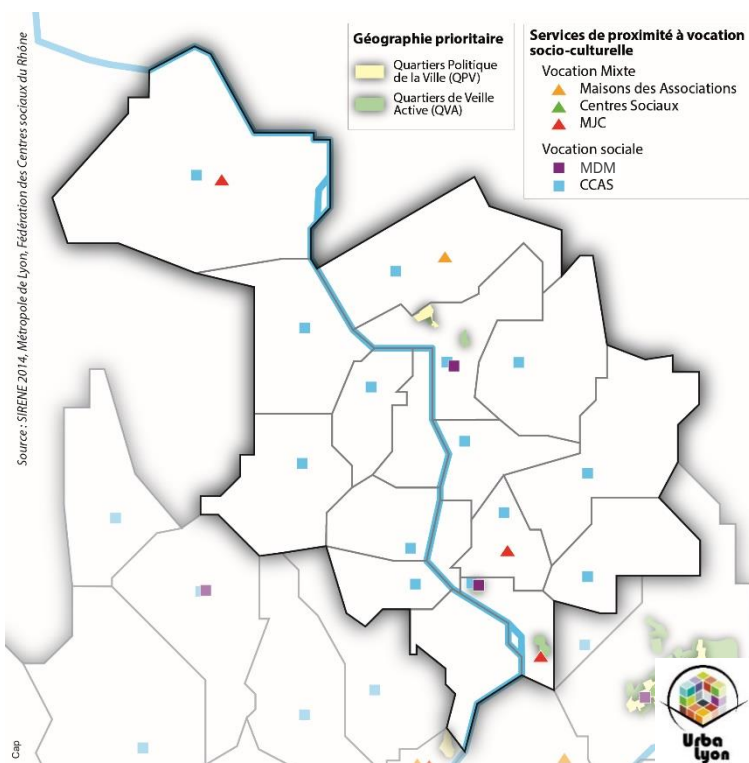
Un taux d'équipements sportifs élevé

Avec 41 équipements sportifs pour 10 000 habitants, le Val de Saône est avec Ouest Nord, l'un des bassins de vie qui offre le plus d'équipements sportifs à ses habitants.

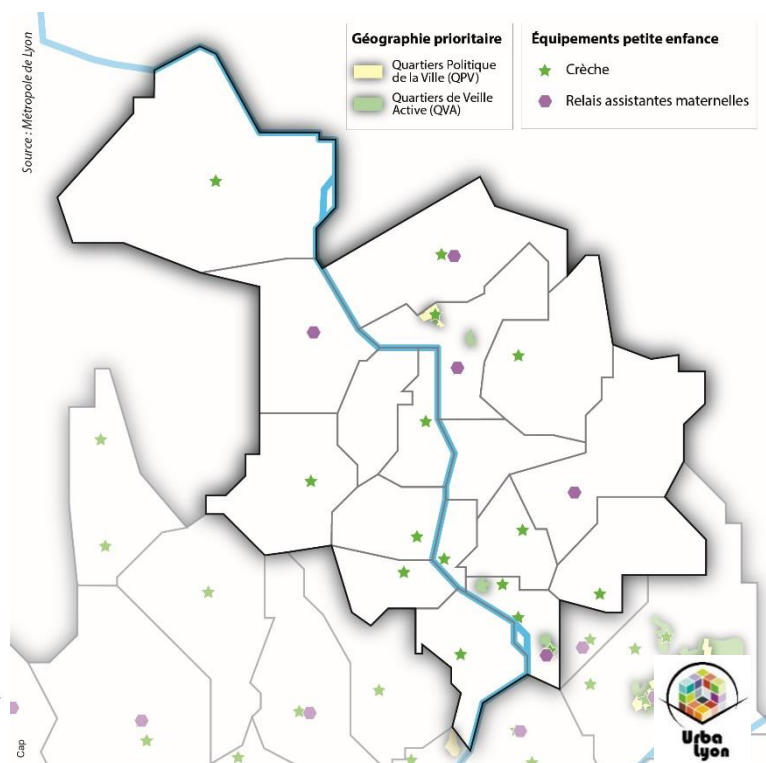
Le Val de Saône compte par ailleurs deux collèges situés à Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône qui regroupent 1 310 élèves à la rentrée 2017.

	Val de Saône	Métropole de Lyon	
Habitat	Nb de pièces par résidence principale en 2015 (1)	4,6	3,6
	Part des maisons parmi les logements en 2015 (1)	56%	17%
	Nb de logements sociaux SRU en 2017 (13)	3 663	158 317
	Tx de logements sociaux SRU en 2017 (13)	16,7	26,7
	Pression sur la demande de logement social	3,6	5,7
Enfance et famille	Enfants scolarisés de 2 ans, rentrée 2017 (18)	41	2671
	Nb de places chez les assistantes maternelles en 2017 (22)	1 506	29 126
	Nb de places en crèches en 2017 (22)	696	14 182
	Nb de places en structures collectives* pour 100 enfants de moins de 3 ans (18) (22) (1)	38	30
Insertion et emploi	Nb de SIAE* par commune en 2015 (14)	-	56
Dépendance et handicap	Nb de places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées 80 ans et + en 2017 (1) (15)	171	119
	Nb de places en établissements pour personnes handicapées pour 1 000 habitants (1) (15)	11,8	8,3
Santé	Nb de médecins généralistes pour 100 000 habitants (31)	86	103
	Nb d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants (16)	118	132
Sport et loisirs	Nb d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (1) (17)	41	24
	Nb d'associations pour 10 000 habitants (6)	23	27
Educ.	Nb de collèges publics en 2016 (18)	2	80
	Nb de collégiens, rentrée 2017 (18)	1 311	44 482

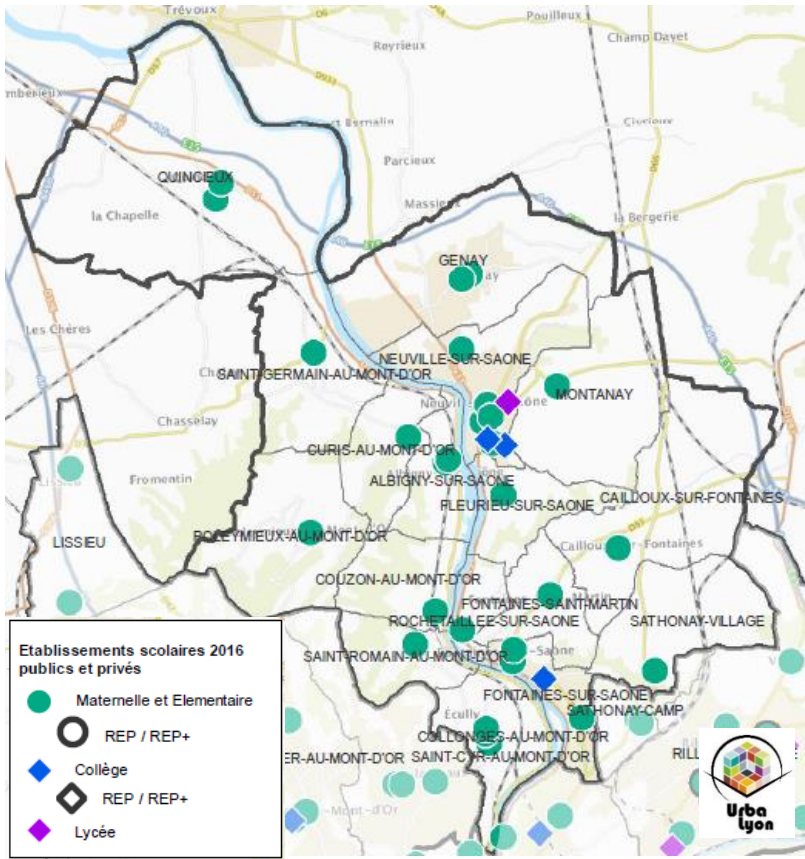
Les services de proximité à vocation sociale



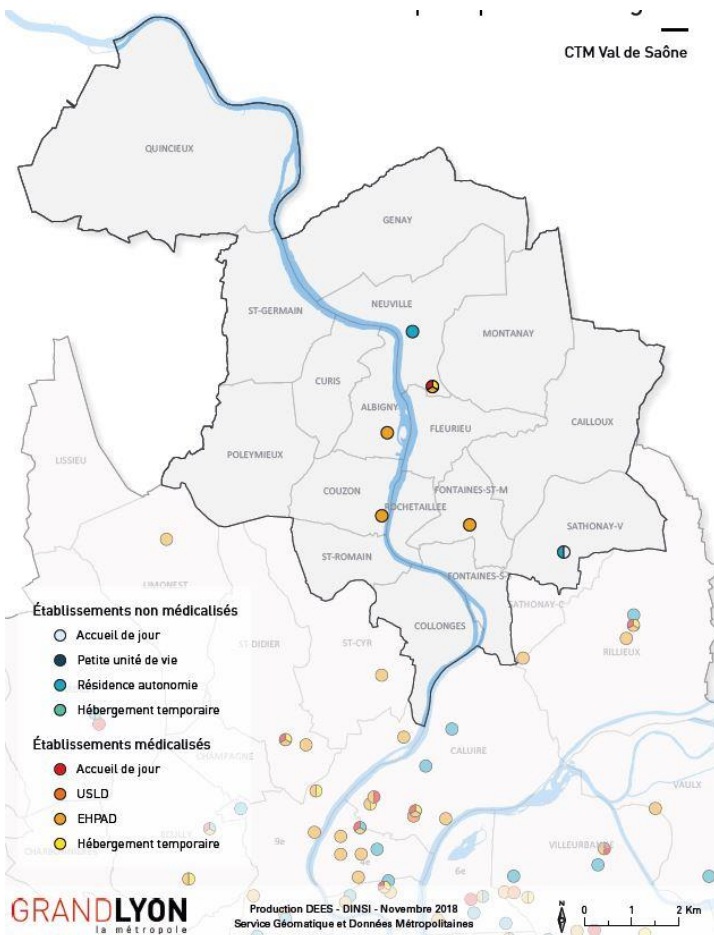
Les équipements de la petite enfance



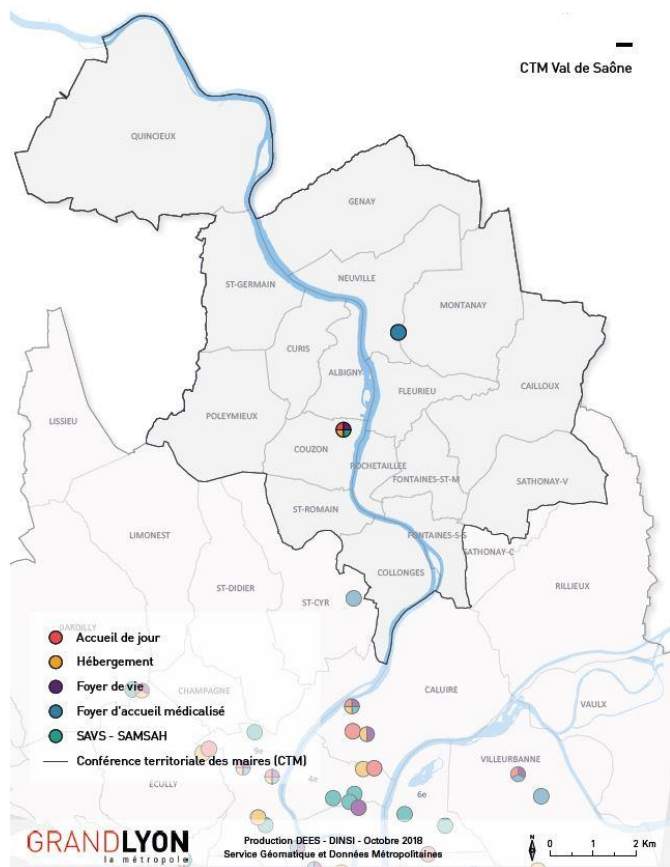
Les établissements d'enseignement primaire et secondaire (publics et privés)



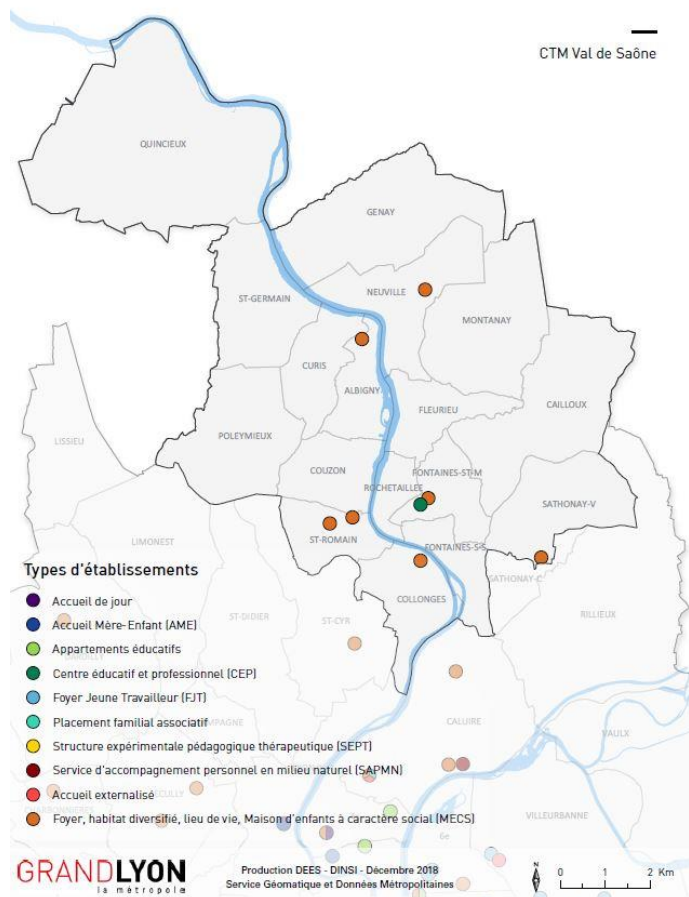
Les établissements pour personnes âgées



Les établissements pour les adultes handicapés



Les établissements de protection de l'enfance



ACTIVITES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES DE LA METROPOLE DE LYON

La politique Santé et développement social de la Métropole coordonne et veille à la cohérence des politiques publiques dans ces champs.

Les indicateurs commentés dans cette partie portent sur les différentes politiques publiques dont à la charge la métropole de Lyon en rapport notamment avec la protection maternelle et infantile, les modes de garde, la prévention de la santé, l'aide sociale à l'enfance, l'accompagnement des personnes âgées, handicapées, des personnes en insertion...

Ce que l'on peut retenir :

- Un bassin de vie bien doté en assistantes maternelles
- La protection des mineurs est moins fréquente qu'ailleurs
- Des bénéficiaires de l'APA moins nombreux mais plus dépendants
- Des ménages plus aisés qui ne peuvent prétendre aux aides sociales dédiées au handicap et au vieillissement

PMI et prévention santé

Val de Saône

Métropole de Lyon

12,1

15,0

taux de natalité en 2017

+0,1%

-0,1%

de naissances par an en moyenne au cours des cinq dernières années

78

52

places chez des assistantes maternelles pour 100 enfants de - de 3 ans en 2017

4

14

suivis de grossesse pour 100 naissances enregistrées en 2017

37

56

enfants vus en post-natal précoce pour 100 naissances enregistrées en 2017

Une offre confortable de places de garde chez les assistantes maternelles et un moindre recours au service de la PMI

Avec 12,1 naissances pour 1 000 habitants, le taux de natalité de la CTM Val de Saône est l'un des plus faibles parmi les bassins de vie de la Métropole de Lyon. Cela reste malgré tout bien supérieur au taux observé dans Ouest Nord (9‰) et le nombre de naissances reste stable depuis 5 ans (+0,1%/an).

Le taux d'enfants de moins de 3 ans est l'un des plus faibles de la Métropole, et le nombre de places chez les assistantes maternelles un des plus forts, en particulier à Fleurieu-sur-Saône, Montanay, Quincieux et Sathonay-Village, compensant un taux plus faible d'équipements d'accueil collectif. A noter que Fleurieu-sur-Saône bénéficie d'une situation très favorable à la fois pour les places en crèches et pour les places chez les assistantes maternelles.

Des mineurs moins concernés par des mesures de protection

Il y a peu d'enfants qui bénéficient d'une mesure de protection dans la CTM Val de Saône, en comparaison des autres CTM. Avec 2,4%, c'est le plus faible taux observé avec celui du Val d'Yzeron.

Enfance et famille

Val de Saône

Métropole de Lyon

2,4%

3,3%

d'enfants mineurs bénéficiaires d'une mesure administrative ou judiciaire en 2017

Le plus faible taux de bénéficiaires de l'APA de la Métropole

La part de population de plus de 60 ans est supérieure à la moyenne métropolitaine (23,3% contre 20,6%). Quelques communes concentrent une population plus âgée comme Albigny-sur-Saône, Neuville-sur-Saône ou Couzon-les-Monts-d'Or, mais les autres communes sont toutes en dessous de la moyenne.

La CTM Val de Saône se caractérise surtout par le plus faible taux de personnes de 60 ans et plus bénéficiant de l'APA au sein de la Métropole avec une valeur de 3,9%.

Comme dans tous les bassins de vie, les bénéficiaires de l'APA de niveau GIR 4 sont les plus nombreux en proportion. Ils sont néanmoins sous représentés parmi les bénéficiaires de l'APA par rapport à ce que l'on peut observer dans la Métropole (55,6% de GIR 4 dans Val de Saône contre 62,6% dans la Métropole).

Comme dans Rhône Amont et Ouest Nord, la particularité du Val de Saône est la plus forte dépendance des bénéficiaires de l'APA avec 18,4% de GIR 1 et 2 dans le bassin de vie contre 16,2% dans la Métropole mais cela concerne moins d'une centaine de personnes.

Des aides à la compensation du handicap moins fréquentes

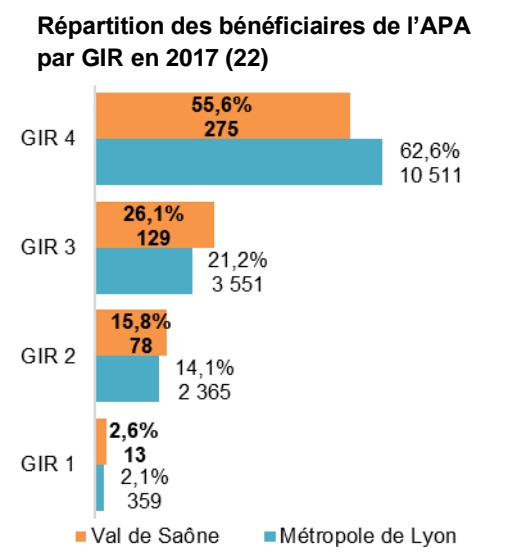
La CTM présente le plus faible taux de bénéficiaires de l'AAH ou de l'AEEH. L'aide aux enfants ou adultes en situation d'handicap se situe dans les mêmes proportions que dans Ouest Nord ou Val d'Yzeron.

La part de bénéficiaires de l'ACTP et la PCH est la plus faible de toutes les CTM la Métropole. Soit les personnes en situation d'handicap habitent peu dans cette partie de la Métropole, ce qui pourrait s'expliquer par un relief inadapté et un éloignement au centre-ville, soit leurs revenus trop élevés dépassent les plafonds de ressources et ne leurs permettent pas de prétendre à ces aides.

● Vieillesse

Val de Saône	Métropole de Lyon
3,9%	5,9%

des personnes de 60 ans ou plus bénéficient de l'APA à domicile en 2017



● Handicap

Val de Saône	Métropole de Lyon
1,8%	2,8%

de la population a des droits ouverts à l'AAH ou l'AEEH (22) en 2017

41	67
-----------	-----------

personnes ont des droits ouverts à l'ACTP ou à la PCH (22) pour 10 000 habitants en 2017

Accompagnement social

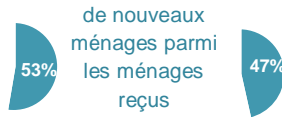
Val de Saône

Métropole de Lyon

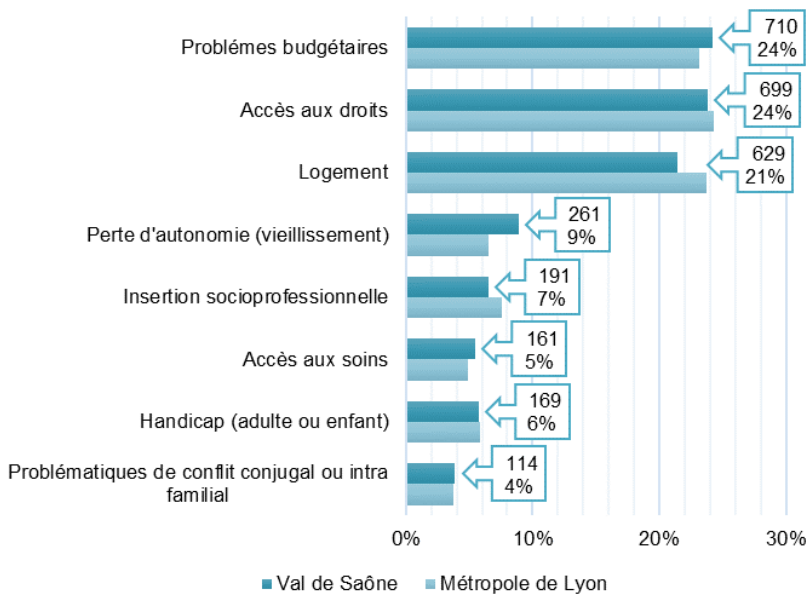
7,5%

8,3%

des ménages ont bénéficié d'un accompagnement social en 2017



Répartition des sujets traités lors des accompagnements sociaux en 2017



Un accompagnement social plus orienté sur le vieillissement et la perte d'autonomie qui l'accompagne

La part de ménages bénéficiaires d'un accompagnement social (7,5%) se situe au-dessous de celle observée dans la Métropole de Lyon (8,3%).

La part de nouveaux ménages est en revanche plus élevée et peut révéler des accompagnements de plus courte durée en lien avec des problématiques sociales moins « ancrées ».

Les principaux sujets traités par ordre d'importance sont les problèmes budgétaires (légèrement surreprésentés par rapport à ce qui est observé en moyenne dans la Métropole), puis l'accès aux droits et le logement.

Tout comme dans les autres CTM concernées par le vieillissement de leur population, la question de la perte d'autonomie est plus fréquemment traitée qu'en moyenne dans la Métropole.



Définitions et acronymes

(par ordre alphabétique)

AAH : l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes handicapées. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité et ressources.

APA à domicile : l'allocation personnalisée d'autonomie permet, sous conditions d'âge et de dépendance, de financer une partie des dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile) ou bien dans le cas d'un hébergement dans un établissement médico-social (par exemple, un EHPAD), de financer une partie du tarif dépendance fixé par l'établissement d'accueil (APA en établissement). La donnée retenue ici concerne l'APA à domicile uniquement.

Artificialisation (taux d') : les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (habitat, grands équipements, espaces verts), les zones d'activité économique et les grandes infrastructures (routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires) ainsi que les espaces en mutation (chantiers, décharge, espaces libres urbains), par opposition aux espaces agricoles et naturels.

ASE : l'aide sociale à l'enfance (ASE) concourt aux mesures de prévention et de protection de l'enfant. Toutes les données concernant l'ASE correspondent à des bénéficiaires distincts.

Bénéficiaires de la CMU-C : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Le taux présenté ici correspond à la population couverte par la CMU-C parmi l'ensemble de la population couverte par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Bénéficiaires du programme M'T dents : jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit (M'T dents).

Bénéficiaires d'une aide PCH et hors PCH : adultes et enfants bénéficiant de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou d'une autre aide liée à la compensation du handicap. La PCH est une aide personnalisée permettant la prise en charge de dépenses liées au handicap (aide humaine, matérielle, animale...). Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile ou en établissement. Les aides hors PCH comprennent notamment l'AAH, la RQTH, les cartes de stationnement ou encore les orientations en structure.

Conférences territoriales des Maires (CTM) : elles correspondent aux neuf « bassins de vie » de la Métropole de Lyon. Lieux d'échanges et de réflexion entre les communes et entre les communes et la Métropole, elles sont force de proposition et permettent de partager des éléments de diagnostic et de compréhension des territoires. Elles expriment les attentes de leur territoire dans les phases d'élaboration des politiques métropolitaines et travaillent à leur déclinaison territoriale en se concertant sur les priorités locales.

Demandeurs d'emploi catégorie ABC : parmi les catégories de demandeurs d'emploi utilisées par Pôle emploi, on distingue la catégorie A avec les demandeurs sans emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, les catégories B et C avec les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite courte de moins de 78h (B) ou longue de plus de 78h (C).

Familles nombreuses : leur part correspond au nombre de familles (couples et familles monoparentales) avec 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans rapporté au nombre de familles avec enfants.

Information préoccupante : signalement d'un enfant en danger pouvant faire l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire, ou bien classée sans suite.

Niveau de vie : d'après l'INSEE, le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage,

0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Nombre d'enfants de moins de 3 ans rapporté au nombre de places en structure collective : ratio rapportant la capacité d'accueil en crèche (hypothèse théorique qu'une place bénéficierait à un enfant) et le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans (Rectorat), à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (Insee).

Population couverte par le RSA : elle correspond au nombre de personnes couvertes par le RSA (fin 2017) rapporté à l'ensemble de la population (RP 2015). Les personnes couvertes sont les membres composant le foyer allocataire du RSA soit l'allocataire, le conjoint éventuel réellement présent au foyer, les enfants à charge au sens des prestations familiales, les personnes à charge au sens du RSA.

REP / REP+ : les réseaux d'éducation prioritaire sont les nouveaux périmètres de la politique d'éducation prioritaire mis en place à partir de la rentrée 2015. La politique d'éducation prioritaire vise à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire en renforçant l'action pédagogique et éducative dans établissements scolaires des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales

Réseau structurant des pistes cyclables : dans le plan mode doux, le réseau cyclable structurant constitue l'ossature du réseau. Il assure les liaisons intercommunales et l'accent est porté sur la lisibilité et la continuité des itinéraires. Il est aménagé principalement sur des axes qui sont déjà structurants pour les autres modes de déplacement, le long des lignes de tramway ou sur des voies vertes. Le réseau structurant privilégie des aménagements en site propre au sens large (bandes cyclables, aménagements de couloirs bus mixtes (bus/vélos), pistes cyclables, mise en place de double sens cyclables).

SIAE : structures d'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion et associations intermédiaires).

Solde migratoire apparent : il est estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel et donc altéré des imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité). Il est donc qualifié de solde migratoire « apparent » afin de garder en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache.

Solde naturel : c'est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux de construction : nombre de logements construits entre 2008 et 2017 (Sitadel) pour 100 logements en 2008 (recensement de la population).

Taux de natalité : nombre de naissances pour 1 000 habitants.

Taux de demandeurs d'emploi : Rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de cat. A inscrits à Pôle emploi et la population active au sens du recensement de la population qui comprend les personnes en emploi et celles se déclarant chômeurs.

Taux de natalité : nombre de naissances pour 1 000 habitants.

Taux de pauvreté : Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian de la population vivant en France soit 1 015€/mois pour une personne seule en 2015.

Sources utilisées

(1) Insee. Recensements de la population (2010, 2013 pour la population en QPV, 2015).

(2) Acooss-Urssaf au 31 décembre.

(3) Pôle emploi : les données sur les demandeurs d'emplois concernent les demandeurs de catégories ABC (sauf le taux de demandeurs d'emploi – Cat. A).

(5) Spot Théma.

(6) Insee, REE Sirene 2016.

(7) Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(8) Sitadel.

(9) OTIF Perval. Les prix indiqués correspondent aux prix moyens au m² des logements collectifs anciens (y compris T1). Les volumes de vente sont inférieurs aux volumes réels et excluent les logements anciens de moins de cinq ans.

(10) L'estimation de la population soumise à un risque a été réalisée par l'Agence d'urbanisme à partir de l'analyse des données de servitudes du PLU GL, du PPRI Garon, du PPRN Givors, du PPRI Rhône Saône et du PPRT Givors / Grigny.

(11) Réseau des arrêts TC : open data SNCF – open data TCL (aires d'influences commerciales selon kéolis et observatoire des transports agence), Population carroyée : population fiscale 2010.

(12) DIANE, janvier 2018, bureau Van Dijk.

(13) Inventaire SRU au 1^{er} janvier 2017 et fichier DGI 2017 (taxe d'habitation) pour le nombre de résidences principales

(14) DIRECCTE-UD69. Les données sur les SIAE sont au lieu d'implantation de la structure, qui peut avoir un rayonnement sur d'autres communes ou d'autres CTM.

(15) FINESS extraction janvier 2019. Les capacités indiquées sont les capacités autorisées.

Les établissements pour personnes âgées comprennent les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les établissements pour personnes handicapées comprennent : les centres Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.), les centres de pré-orientation pour handicapés, les centres Médico-Psycho-Pédagogiques (C.M.P.P.), les centres de rééducation professionnelle, les entreprises adaptées, les établissements d'accueil temporaire d'enfants et d'adultes handicapés, les établissements et services d'aide par le travail (E.S.A.T.), les établissements expérimentaux pour adultes handicapés, les établissements expérimentaux pour enfance handicapée, les établissements pour déficients moteurs, les établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, les foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (F.A.M.), les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés, les foyers de vie pour adultes handicapés, les foyers d'hébergement adultes handicapés, les instituts médico-éducatifs (I.M.E.), les instituts pour déficients auditifs, les instituts pour déficients visuels, les maisons d'accueil spécialisée (M.A.S.), les services d'accompagnement à la vie sociales (S.A.V.S.), les services d'accompagnement médico-

sociale adultes handicapés, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, les unités évaluation réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle.

(16) ARS 2015-Insee 2012, exploitation ORS RA.

(17) Ministère en charge des sports RES 2015. Le recensement porte sur tous les équipements sportifs ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux, pour y pratiquer une activité physique et sportive. Il comprend les principaux sites de sport de nature. Un gymnase comportant un dojo, un terrain de basket et trois terrains de tennis compte pour cinq équipements.

(18) Rectorat : rentrée 2017 pour les effectifs de collégiens ; juin 2017 pour les taux de réussite au brevet. Les données ne concernent que les établissements publics.

(20) CAF du Rhône. La part des foyers monoparentaux sous le seuil de bas revenus est rapportée à l'ensemble des ménages (source RP 2012). Au 31/12/2017, le seuil de bas revenus était de 1 052€ par UC.

(21) Insee, statistiques de l'Etat civil.

(22) Métropole de Lyon. extractions IODAS 2017

(23) Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

(24) Régime général de l'assurance maladie – ARS (2013), exploitation ORS RA.

(25) MEOS (Ministère des Sports).

(26) FiLoSoFi, 2015.

(27) Inserm CépiDC (2007-2011) - Insee (RP 2009), exploitation ORS RA.

(28) CNAM 2014, exploitation ORS RA.

(29) CLAP 2015

(30) Insee. CNAM 1^{er} janvier 2016

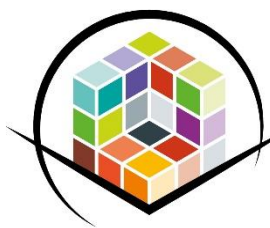
(31) Insee – Base permanente des équipements 2017 (BPE)

Rédaction : Patrick Brun, Frédéric Camus, Salah Jallali,
Murielle Robert, Caroline Testut

Maquette : Agence d'urbanisme pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

Cartographie : Philippe Capel, Elisa Castel, Manon Pierrat,
Métropole de Lyon DINSI (production DEES)

Crédit photos : Métropole de Lyon



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : Caroline Testut Simeu 04 81 92 33 81 c.testut@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme